

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 19 décembre 2022, à 19h30h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Daniel Houle, maire
Mesdames	Sofia Berrocal de Thibeault, conseillère Françoise Asselin, conseillère
Messieurs	Daniel Beaudoin, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Roger Normandin, conseiller Yvan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. **Ouverture de la séance**

M. Daniel Houle maire, ouvre la séance.

2. **Constatation de l'avis de convocation**

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 13 décembre 2022, conformément au Code municipal.

3. **Ordre du jour**

Résolution 2022-12-225

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Sofia Berrocal de Thibeault, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. **Résolution d'adoption du plan triennal en immobilisations 2023-2024-2025**

Résolution 2022-12-226

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2023 et les deux exercices subséquents, un programme des immobilisations de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le programme triennal en immobilisation 2023-2024-2025 :



Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes
Programme Triennal en Immobilisations
PTI - 2023 - 2024 – 2025

Titre du projet	2023	2024	2025	Mode de financement prévu
Aqueduc et assainissement				
Renouvellement des conduites unitaires de la rue l'Église	67 500 \$ (5%)			Programme FIMEAU – 80 % Municipalité Règlement emprunt 20%
Réfection de la station de surpression - 3e rang	250 000 \$			TECQ – 2019-2023
Télémetrie Station aqueduc 3757 St-Alexis	8 500 \$			Fonds Covid
Prolongement réseau aqueduc – St-Alexis Ouest	100 000 \$ (boucler le réseau avec St-Maurice)			TECQ – 2019-2023
Prolongement réseau aqueduc – Rang Saint-Jean		50 000 \$ (Étude ingénieur)	230 000 \$	TECQ 2024-2028 Règlement emprunt long terme
Station de pompage assainissement – Pompe	75 000 \$			TECQ 2019-2023
Réservoir eau potable	35 000 \$ (Étude recirculation eau)			TECQ 2019-2023
Voirie				
Ponceau Rang Sainte-Marguerite	50 000 \$			Programme voirie – MTQ TECQ - 2019-2023 – (5% Municipalité)

Branchement des services – aqueduc et égout – rue Principale SUD	50 000 \$			TECQ – Fonds général
Étude prolongement réseau égout – rue principale côté Nord	25 000 \$			TECQ 2019-2023 Seuil Immobilisation
Ponceaux Rang Saint-Alexis Est (3)	300 000 \$	290 000 \$		Programme MTQ- Accélération
Réfection Rang Saint-Alexis Ouest	25 000 \$ - Planification	300 000 \$ - réfection des ponceaux	2 300 000 \$	Programme MTQ - emprunt à long terme
Verdissement – lutte aux changements climatiques	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	Arbres Canada + programme de reboisement fédéral
Bâtiments municipaux et domaine public				
Centre communautaire	100 000 \$ Remplacement de la fournaise au mazout	240 000 \$ Fenêtres	100 000 \$ Rénovation grande salle + toilettes rez-de-chaussée	PRACIM TECQ 2023-2027
Construction garage municipal	80 000 \$ (Plan et devis)	800 000 \$		PRACIM
Garage – Atelier de travail	20 000 \$	20 000 \$		Fonds général
Bureau municipal – Toiture & ventilation & fenêtres	30 000 \$	10 000 \$		PRABAM – rénovation communautaire
Parcs et terrains sportifs – entretien	5 000 \$		85 000 \$ (jeux d'eau)	Fonds de développement du territoire URLS –
Pavillon des loisirs	15 000 \$	75 000 \$		Ministère Éducation - PISSRE
Église de St-Luc		15 000 \$ - Planification & étude	50 000 \$ - Reconversion	Conseil du patrimoine religieux
Éclairage public – renouv. DEL	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	Fonds général Voir HQ

Aménagement du territoire et urbanisme				
Coopérative de solidarité	60 000 \$	440 000 \$		FQIS PRABAM - MAPAQ - Proximité Municipalité
Fonds pour le transport actif – sentiers polyvalents	50 000 \$ (Plan de développement)			Infrastructure Canada
Parc Rivière Champlain – Corridor forestier			50 000 \$	Fondation de la faune du Québec + Fonds biodiversité
Gouvernance				
Gestion des actifs	62 500 \$			Fédération canadienne des municipalité
Programme remplacement des enseignes et noms de rues	5 000 \$	5 000 \$		Fonds général et Fonds région ruralité
Tableau affichage numérique	35 000 \$			Fonds de développement du territoire & fonds général
Sous-total	2023	2024	2025	
	1 423 500 \$	2 255 000 \$	2 825 000 \$	
TOTAL PTI – 2023-2025	6 503 500 \$			

5. Contrats de travail des employés municipaux

5.1.1 Contrat de travail de la secrétaire trésorière adjointe

Résolution 2022-12-227

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie des services d'employés municipaux pour assurer la prestation de services municipaux aux citoyennes et citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a élaboré un contrat de travail pour conclure une entente de service et définir les conditions d'emploi avec la secrétaire trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT UNE évaluation annuelle favorable à la suite d'une année de probation pour la secrétaire trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de poursuivre le lien d'emploi avec la secrétaire trésorière adjointe avec une entente;

CONSIDÉRANT UNE rencontre du comité des ressources humaines pour discuter des conditions d'emplois, compte tenu de l'inflation, des besoins de la municipalité et de la période probatoire;

IL EST PROPOSÉ par Roger Normandin, que le conseil municipal autorise Daniel Houle, Maire, à signer un contrat de travail avec Lorianne Alain à titre de secrétaire trésorière adjointe, selon les recommandations du comité des ressources humaines. Il a été convenu d'une augmentation salariale de 4.5 % à compter du 1 janvier 2023 et de 2.5 % à compter du 1 janvier 2024.

5.1.2 Ajustement salarial 2023 – Responsable de la bibliothèque et préposée à l'entretien

Résolution 2022-12-228

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie des services d'employés municipaux pour assurer la prestation de services municipaux aux citoyennes et citoyens de Saint-Luc-de-Vincennes;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a analysé les conditions d'emploi de ses employés municipaux;

CONSIDÉRANT UNE évaluation annuelle satisfaisante dans le cadre de la prestation de service de la responsable de la bibliothèque et préposée à l'entretien;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de poursuivre le lien d'emploi avec cette employée;

CONSIDÉRANT UNE rencontre du comité des ressources humaines pour discuter des conditions d'emplois, compte tenu de l'inflation, des besoins de la municipalité et des tâches exécutés;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Beaudoin, que le conseil municipal accepte de bonifier le taux horaire de 1\$ de l'heure le salaire de la responsable de la bibliothèque et préposée à l'entretien, Colette Normandin, et ce à compter du 1 janvier 2023.

6. Période de questions

7. Clôture de la séance

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant complétés :

Je, Daniel Houle, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Daniel Houle/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire

Rencontre extraordinaire du conseil municipal le 19 décembre 2021, à
18h30.

Francis Dubreuil
Directeur général
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes